

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1212

20 mai 2008

SOMMAIRE

Abacus	58147	International Worldwide Retail S.A.	58171
Acept S.A.	58171	Karo Invest S.A.	58167
A&C Management Services, société à res- ponsabilité limitée	58166	Karo Invest S.A.	58174
Agape SA	58173	Kilimanjaro International S.à r.l.	58167
Alior S.A.	58174	Kirchberg Consulting S.A.	58138
Alscot Sàrl	58161	La Dorada International S.A.	58165
alter finance sàrl	58145	Lawrence and Granfell S.A.	58174
Atlantas Saga Conseil S.A.	58173	Lindenhof Management S.à r.l.	58133
attrax S.A.	58157	Locautovalen	58150
Blueberry Communications S.A.	58130	Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding	58143
Central European Growth IV Management Sàrl	58130	Media Pack International S.A.	58133
Centrum Orchidée S.à r.l.	58166	Neodex Holding S.A.	58172
Citigroup Property Investors Real Estate Securities Sicav	58172	Nigricolis Company S.A.	58135
Darsha Holding S.A.	58168	Nobels S.A.	58170
De Hauke Finance S.A.	58170	Nova Express S.A.	58168
Demar SA	58168	Ocem S.A.	58135
Elster Group S.à.r.l.	58168	Orbi Invest S.A.	58170
E Oppenheimer & Son Holdings Limited	58145	Peternelchen S.A.	58149
Ewald WOLTER S.à r.l.	58163	Phisolina S.A.	58173
Frentex S.à r.l.	58167	PRO Bau S.à r.l.	58160
FREO Financial & Real Estate Operations S.à r.l.	58169	Ramey S.à.r.l.	58155
Gadolex Holding S.A.	58173	Riverside Finance S.A.	58174
Grand HOTEL-CRAVAT S.à r.l.	58165	Samarex Holding S.A.	58172
Growth Central Europe IV Management	58130	Sorrente S.à r.l.	58165
Hairkiller Europe S.à r.l.	58154	Sotراسي S.à r.l.	58171
Harmonie S.A.	58149	S.S.V. Holding S.A.	58176
Herma Holding S.A.	58170	Stable I S.à r.l.	58152
International Strategic Advisory S. à r. l.	58143	Tuscany Development S.à r.l.	58138
		Ulysses Luxembourg S.à r.l.	58169
		WCC Vita-Center S.à r.l.	58158
		Yapi Invest	58166
		YOLE, Société Luxembourgeoise de Réas- surances	58172

Blueberry Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 136.766.

—
RECTIFICATION

Le soussigné Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de constitution, reçu par son ministère en date du 21 février 2008, enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2008, relation GRE/2008/924, et déposé le 7 mars 2008 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence: L080036707, pour compte de la société anonyme "BLUEBERRY COMMUNICATIONS S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er} inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136766,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante au sein du conseil d'administration, suite à une erreur matérielle:

IL Y A LIEU DE RAYER Monsieur Michail MAVROMMATIS en tant qu'administrateur de la Société,

et

D'INSCRIRE Monsieur Vasileios BOUNDOUVIS, administrateur de sociétés, né à Athènes, (Hellas) le 2 février 1983, demeurant à GR-10433 Athènes, Aristotelous 14, Attikis (Grèce), à sa place, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Junglinster, le 27 mars 2008.

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008048803/231/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00936. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

**Central European Growth IV Management Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Growth Central Europe IV Management).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.964.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of March.

Before Us, Maître Bettingen, notary residing in Niederanven.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company GROWTH CENTRAL EUROPE IV MANAGEMENT (the "Company"), a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.964.

The Company was incorporated on 21 September 2007, by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 2304 on 15 October 2007.

The meeting of shareholders is presided by Ms Virginie Gonella, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Ms Gaëla Conrad, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Ms Virginie Gonella, prenamed.

I) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II) As a result of the aforementioned attendance list all shares issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) The agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1. Amendment of the article 2 concerning the change of corporate name of the venture capital investment company managed by the Company from "Growth Central Europe IV S.C.A., SICAR" into "Central European Growth IV S.C.A., SICAR";

2. Amendment of the corporate name of the Company from "Growth Central Europe IV Management" into "Central European Growth IV Management Sàrl"; and subsequent amendments of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After discussion, the meeting unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to amend "Article 2: Corporate object" of the articles of association of the Company because of the amendment of the corporate name of the investment company in risk capital managed by the Company, so that Article 2 henceforth read as follows:

" **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the constitution, operation and management of the limited partnership by share (société en commandite par actions) Central European Growth IV S.C.A., SICAR, a venture capital investment company with an authorised fixed capital and with its registered office in Luxembourg (hereinafter the "SICAR").

The Company is responsible for ensuring that the SICAR is always managed and operated, and that its investment portfolio is always managed (under the supervision and authority of the General Partner), so that the SICAR is in compliance with the Law and with the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (SICAR), at all times.

The Company may borrow in any form and may proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and also to the issuance of debentures.

It may also grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property."

Second resolution

The meeting resolves to change the corporate name of the Company from "Growth Central Europe IV Management" into "Central European Growth IV Management Sàrl".

Third resolution

The meeting resolves, as a result of this second resolution, to amend "Article 4: Denomination" of the articles of association of the Company, so that Article 4 henceforth read as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Central European Growth IV Management Sàrl"."

There being no further business, the meeting is adjourned.

Statement - Evaluation - Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately valued at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Growth Central Europe IV Management (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.964.

La Société a été constituée le 21 septembre 2007 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 2304 en date du 15 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Virginie Gonella, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Gaëla Conrad, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Virginie Gonella, précitée.

1) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

II) Il résulte de cette liste de présence que toutes les parts émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points portés à l'ordre du jour.

III) L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Amendement de l'article 2 concernant le changement de dénomination sociale de la société d'investissement en capital à risque gérée par la Société de "Growth Central Europe IV S.C.A., SICAR" en "Central European Growth IV S.C.A., SICAR";

2. Modification de la dénomination sociale de la Société de "Growth Central Europe IV Management" en "Central European Growth IV Management Sàrl" et amendements consécutifs des statuts de la Société; et

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'"Article 2: Objet social" des statuts de la Société suite au changement de nom de la société d'investissement en capital à risque, cet Article 2 sera dorénavant lu comme suit:

" **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de la société en commandite par actions Central European Growth IV S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque ayant un capital fixe et un siège social établi à Luxembourg (ci-après la "SICAR").

La Société doit s'assurer que la SICAR soit gérée en permanence et que son portefeuille d'investissements soit, à tout moment, géré en conformité avec les dispositions de la Loi et de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR).

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissances de dettes ainsi que tout autre instrument de dette.

La Société peut accorder une assistance aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle ou de supervision et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le nom de la Société de "Growth Central Europe IV Management" en "Central European Growth IV Management Sàrl".

Troisième résolution

L'assemblée décide, en conséquence de cette deuxième résolution, de modifier l'"Article 4: Dénomination" des statuts de la Société, cet Article 4 sera dorénavant lu comme suit:

" **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Central European Growth IV Management Sàrl"."

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le montant approximatif des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que soit, qui incombent à la Société ou qui reviennent à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Gonella, Conrad, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 mars 2008, LAC/2008/11450. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008055905/202/136.

(080061774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Media Pack International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 110.542.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, Administrateur-délégué, Monsieur Ahmed Mechacht et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

MEDIA PACK INTERNATIONAL S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008048944/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02218. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Lindenhof Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.915.

Convention de cession de parts

Entre d'une part:

soussignée MULLERBACH INC, société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 63,417

ci-après dénommée «le vendeur»

et d'autre part:

MINERVE MANAGEMENT INC société de droit de Belize, ayant son siège social #1 Mapp Street à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 71,675

ci-après dénommée «l'acheteur »

Il est exposé ce qui suit:

La société à responsabilité limitée LINDENHOF MANAGEMENT a été constituée le 15 janvier 2008 par acte de M^e Gérard Lecuit, Notaire à Luxembourg, publié au Mémorial C n^o 522 du 01/03/2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 135.915. Le capital souscrit s'élève à 12.500 euros représenté par 125 parts sociales d'une valeur nominale de 100 euros chacune auxquelles il a été initialement souscrit de la manière suivante:

- MULLERBACH INC 125 parts

Le capital a été libéré à concurrence de 100% à la fondation. Le gérant étant la société MULLERBACH INC.

La société a pour objet:

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Les statuts de la SàRL LINDENHOF MANAGEMENT joints en annexe, font partie intégrante de la présente convention.

En conséquence, il a été convenu ce qui suit:

1. Cession du capital & Prix

Le vendeur cède à l'acheteur, qui accepte, 125 parts sociales de la SàRL LINDENHOF MANAGEMENT. Les 125 parts sociales sont transférées pour le prix de 9.000 € (neuf mille euros).

2. Transfert effectif de propriété et règlement du prix

Le transfert de la propriété est réputé avoir eu lieu le 15/04/2008.

Le prix de la cession est exigible à ce jour. Le vendeur l'ayant reçu, il en donne quittance à l'acheteur.

3. Situation de la société et transfert du compte-courant du gérant

La société étant de constitution récente et n'ayant eu aucune activité, la situation comptable de la société est bien connue des acheteurs telle qu'elle découle du bilan ci-dessous, dressé à la date de la cession.

Les parties reconnaissent expressément que le compte-courant du gérant est transféré au nouveau gérant, à charge pour lui de l'apurer.

ACTIF		PASSIF	
C/C Gérant	10.500,00	Capital	12.500,00
Produit à recevoir	534,70	Perte	1.468,30
		Dexia	3,00
Total de l'actif	11.034,70	Total du passif	11.034,70

COMPTE D'EXPLOITATION 2008

CHARGES		PROFITS	
Honoraires 0%	427,80	Perte de l'exercice	1.468,30
Publication légale	537,50		
Frais banque	503,00		
Total des charges	1.468,30	Total des profits	1.468,30

4. Engagement des parties

Le vendeur s'engage à indemniser l'acheteur pour tout passif caché qui ne serait pas repris dans la situation comptable ci-dessus.

L'acheteur s'engage à utiliser la société en bon père de famille et dans le respect des lois et règlements tant luxembourgeois qu'internationaux au sens le plus large.

5. Validité des clauses

Toute clause ou condition de la présente convention qui serait contraire à une disposition légale ou réglementaire impérative ou d'ordre public est réputée non écrite et n'aura pas d'effet sur la validité des autres dispositions de la convention.

Les parties s'efforceront, dans une telle hypothèse, de remplacer la disposition nulle par une disposition légalement valable, d'effet économique équivalent.

6. Loi applicable

La présente convention est soumise au droit luxembourgeois.

Tout différend relatif à la présente convention, et notamment, à son existence, sa validité, son (in)exécution ou sa résiliation, relèvera de la compétence exclusive des tribunaux luxembourgeois.

Chaque partie reconnaît avoir reçu son exemplaire.

Nombre d'annexes faisant partie intégrante de la présente convention: 1 (statuts).

Chaque signature étant précédée de la mention manuscrite «LU ET APPROUVÉ».

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2008.

MULLERBACH INC, IBC Registrar Number 63.417, 1934 Driftwood Bay, Belize City, Belize

Le vendeur

Signature

Lu et approuvé

L'acheteur

Signatures

Référence de publication: 2008055946/1969/86.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07879. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Nigricolis Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.224.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, administrateur-délégué, Monsieur Ahmed Mechacht et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

NIGRICOLIS COMPANY S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008048959/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Ocem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.979.

STATUTS

L'an deux mille huit le onze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bellini Francesco, né et demeurant en Italie, ici représenté par Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé le 18 mars 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "OCEM S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

Monsieur Bellini Francesco	320
Total: trois cent vingt actions	320

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Michele CANEPA, président employé privé, né le 23 novembre 1972 à Genova (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faiencerie;

- Monsieur Riccardo MORALDI, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faiencerie;

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, née le 1^{er} juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faiencerie.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société ADOMEX, ayant son siège social à L-1227 Luxembourg, 3 rue Belle Vue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.385.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 15 avril 2008, LAC/2008/15398. - Reçu cent soixante euros, Eur0,5% = 160.-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008056040/5770/140.

(080061682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Kirchberg Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.188.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, administrateur-délégué, Monsieur Ahmed Mechachti et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

KIRCHBERG CONSULTING S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008048960/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02228. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Tuscany Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 138.033.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the tenth day of April.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RF Holdings S.à r.l., with its registered office at L-53 67 Schuttrange, 64, rue Principale, in process to be published in the Memorial and registered in the Commercial Register of Luxembourg,

here represented by Mr Alex van Zeeland, private employee, residing professionally at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, acting in his capacity as manager of the company, having the power to bind the company by his single signature.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which it has an direct or indirect interest any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation is anticipated to purchase direct interest in European properties, participate in equal or similar companies and to act as a platform for the pooling of various European property investments.

Within these limits the corporation may carry out all business and tasks necessary or useful in order to fulfil this purpose.

In all the operations indicated here above, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Tuscany Development S.à.r. l."

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EURO) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.- EURO) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager (s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2008.

Subscription - payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party, declares to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1.200.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:

- Mrs Michelle Marie Carvill, private employee, born in Down (Ireland) on November 26, 1966, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;

- Mr. Alex van Zeeland, private employee, born in S-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

2) The address of the corporation is fixed at L-53 67 Schuttrange, 64, rue Principale.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le dix avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RF Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, en cours de publication au Mémorial et d'immatriculation au Registre de Commerce de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Alex van Zeeland, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société ayant les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, qui pourraient être utiles pour l'accomplissement de son objet.

La société est destinée à acheter des intérêts directs dans des propriétés européennes, à prendre des participations dans des sociétés similaires ou semblables et agir en tant que plate-forme pour la mise en commun de divers investissements européens. Dans ces limites, la société peut agir en vue de mettre en œuvre et réaliser toutes les actions nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de son objet.

Dans toutes les opérations indiquées ci-dessus, ainsi que pour toutes ses activités, la société restera dans les limites prévues par la loi.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Tuscany Development S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le (s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et paiement

La partie comparante précitée, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

Décision de l'associée unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée illimitée:

- Madame Michelle Marie Carvill, employée privée, née à Down (Irlande) le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

- Monsieur Alex van Zeeland, employé privé, né à S-Gravenhage (Pays-Bas) le 16 octobre 16, 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-53 67 Schuttrange.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

58143

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. van Zeeland, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2008 LAC/2008/15184. - Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008056542/220/248.

(080062912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.732.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008049203/1122/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08941. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

International Strategic Advisory S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 5, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 138.010.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société du droit de Gibraltar Java Group Limited, avec siège social établi à Suite 23, Portland House, Glacis Road, Gibraltar, inscrite auprès du Companies Ordinance Gibraltar sous le numéro 94991, ici représentée par Madame Nicole Reinert, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 mars 2008.

2) Monsieur Philippe Dauvergne, dirigeant de sociétés, né le 20.05.1972 à Fontenay-aux-Roses (F), demeurant à F-77380 Combs la Ville, 9, rue de la Herse, ici représentée par Madame Nicole Reinert, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 mars 2008.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er} . La société prend la dénomination de "International Strategic Advisory S. à r. l." société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, les prestations de services dans le conseil aux entreprises.

En outre, elle aura pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 9. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitement et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés les comparants déclarent souscrire les 100 (cent) parts sociales comme suit:

1) La société Java Group Limited, prénommée, Cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Philippe Dauvergne, prénommé, Cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à EUR 1.500.-

Réunion des associés

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à l'adresse suivante: 5, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg.
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Philippe Dauvergne, prénommé, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Le Gérant peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. REINERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2008, Relation: LAC/2008/16182. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008055958/242/95.

(080062299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

alter finance sàrl, Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 32.042.

A la suite de la cession de parts du 27 mars 2006 le capital social de la société est souscrit comme suit:

	Parts
- prélude s.a. (Luxembourg)	467
- Marie-Thérèse Terens (Bertrange)	33
total	500

Il est constaté que la Commune de Bertrange a changé la dénomination de l'adresse de la société qui devient 3, Grevelsbarrière, L-8059 Bertrange.

Pour avis sincère et conforme et mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008051134/5643/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

E Oppenheimer & Son Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 82.215.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

I. There appeared:

E Oppenheimer & Son International Limited, a British Virgin Islands Company, with registered office at 9 Columbus Centre, Pelican Drive Road Town, Tortola, the British Virgin Islands, in its capacity as Sole Shareholder of E OPPENHEIMER & SON HOLDINGS LIMITED, a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, having a share capital of EUR 157,034,200.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 77251 (the "Company").

The Company was incorporated in form of a public limited company (société anonyme) and under the name of CHL INVESTMENTS pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated May 22, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 1119 of December 6, 2001.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the same notary, dated July 1st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 1886 of October 7, 2006.

The Sole Shareholder is here represented by Mr. Ralf Limburg private employee of Maitland Luxembourg S.A. and professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 6 March 2008 under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution and liquidation of the company.
2. Appointment of Sporagnium Limited, a British Virgin Islands Company, with registered office address at PO Box 805, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and with company registration number 615637 as liquidator of the Company and determination of his powers.
3. Miscellaneous.

After approval of the Sole Shareholder's statement and having verified that the meeting was regularly constituted, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to put the company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder appoints Sporagnium Limited as liquidator of the Company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

I. A comparu:

E Oppenheimer & Son International Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en sa qualité de seul associé de E OPPENHEIMER & SON HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 157.034.200,- et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 77251 (la "Société").

La Société a été constituée sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de CHL INVESTMENTS par un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 1119 du 6 décembre 2001.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 1^{er} juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 1886 du 7 octobre 2006.

Le seul associé est ici représenté par Monsieur Ralf Limburg employé privé de Maitland Luxembourg S.A. et demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 mars 2008, qui après signature "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Dissolution de la société.
- 2.- Nomination de Sporagnium Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au PO Box 805, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée sous le numéro 615637 comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de l'associé unique et après vérification que l'assemblée est régulièrement constituée, le seul associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de mettre la société en liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme Sporagnium Limited, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Limburg et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 mars 2008, LAC/2008/11418. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008056024/5770/88.

(080062005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Abacus, Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 286.

L'an deux mille huit, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Philippe BARTHÉLEMY, réviseur d'entreprises, né à Huy (Belgique), le 10 juin 1951, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg;

2.- Monsieur François CATTOIR, réviseur d'entreprises, né à Bruxelles (Belgique), le 13 juin 1962, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg;

3.- Monsieur Didier MOUGET, réviseur d'entreprises, né à Venders (Belgique), le 29 janvier 1958, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg;

4.- Monsieur Pascal RAKOVSKY, réviseur d'entreprises, né à Paris (France), le 7 juillet 1959, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg;

5.- Monsieur Raynald VERMOESEN, réviseur d'entreprises, né à Uccle (Belgique), le 12 avril 1957, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

Les comparants sub 1.-, 2.-, 4.- et 5.- sont ici représentés par Monsieur Didier MOUGET, préqualifié, en vertu d'un pouvoir lui conféré par l'ensemble des associés de la société civile ABACUS, ci-après désignée, en date du 15 février 2008.

Ledit pouvoir, signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lesquels comparants, par leur représentant susnommé, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile ABACUS, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg numéro E 286, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 495 du 29 septembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le même notaire Marc ELTER en date du 8 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 69 du 9 février 1996;

- suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

en date du 30 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 731 du 9 octobre 1998;

en date du 16 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 793 du 3 août 2004;

en date du 24 février 2005, publié au Mémorial C numéro 1054 du 18 octobre 2005.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société civile ABACUS et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente assemblée, les associés renoncent aux formalités de convocation, les associés présents se considérant dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été rendu disponible au préalable.

Deuxième résolution

La collectivité des associés entérine l'agrément donné à Monsieur Pascal Rakovsky et les sorties de Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini et de Monsieur Jan Van Den Bulck ainsi que les cessions de parts effectivement intervenues entre les associés et Monsieur Pascal Rakovsky, Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini et Monsieur Jan Van Den Bulck.

Troisième résolution

La collectivité des associés, comme conséquence des résolutions précédentes, décide de modifier l'article 6 des Statuts de la façon suivante:

" **Art. 6.** Le capital social, intégralement libéré, est fixé à EUR 1.500.- (mille cinq cents euros), représenté par 60 (soixante) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Philippe Barthélemy, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, une part sociale (1);

2) Monsieur François Cattoir, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, une part sociale (1);

3) Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, vingt-neuf parts sociales (29);

4) Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, vingt-huit parts sociales (28);

5) Monsieur Raynald Vermoesen, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, une part sociale (1);

Total: soixante parts sociales (60).

La répartition du bénéfice en ce compris le boni de liquidation se fera suivant les conventions particulières intervenues entre tous les associés.

Les associés sont tenus personnellement et solidairement des engagements de la société à l'égard des tiers."

Quatrième résolution

La collectivité des associés prend acte de la démission de Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini de sa fonction de gérante le 30 septembre 2007 à minuit et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat de gérante.

La liste des gérants est mise à jour en intégrant Monsieur Pascal Rakovsky, qui a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

La gérance de la société est assurée par:

1. Monsieur Didier Mouget, né le 29 janvier 1958 à Verviers (Belgique), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 31 mars 2003, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 9 des Statuts.

2. Monsieur Pascal Rakovsky, né le 7 juillet 1959 à Paris (France), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 1^{er} janvier 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 9 des Statuts.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MOUGET- J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 février 2008. Relation GRE/2008/964. - Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008053331/231/91.

(080059156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Harmonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.235.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n^o 261 du 15 avril 1999, et modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 10 septembre 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1577 du 4 novembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Harmonie S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055632/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07541. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Peternelchen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5880 Hesperange, 77, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 88.023.

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PETERNELCHEN S.A.", ayant son siège social à L-1818 Howald, 5, rue des Joncs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.023, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1320 du 11 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric LUX, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 23, ZA Bourmicht.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Arnaud GAMARRA, Financial Controller, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 23, ZA Bourmicht.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Brigitte LASCHET, employée, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 23, ZA Bourmicht.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 des statuts.
2. Fixation du siège social au 77, Ceinture Um Schlass à L-5880 Hesperange.
3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Hesperange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social au 77, Ceinture Um Schlass à L-5880 Hesperange.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LUX; GAMARRA; LASCHET - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2008, Relation GRE 2008/1509. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008053333/231/59.

(080059160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Locautovalen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 128.375.

L'an deux mil huit, le 7 avril

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert

Ont comparu:

1. Monsieur Bertrand Jean-François Dupont, né le 2 janvier 1969 à Arras (France) demeurant à L-6370 Haller, 2, rue des Romains,

ici représenté par Madame Mireille LAMBERT, demeurant à B-6780 MESSANCY, 12, rue d'Armagh, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée sous seing privé,

laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte,

2. Monsieur Yves RICHER, né le 25 novembre 1966 à Commercy (France) demeurant à L-6370 HALLER, 2, rue des Romains,

ici représenté par Madame Mireille LAMBERT, demeurant à B-6780 MESSANCY, 12, rue d'Armagh, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée sous seing privé,

laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte,

Lesquelles parties comparantes, représentées comme exposé ci-avant, déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LOCAUTOVALEN Sàrl, établie et ayant son siège social à L-HALLER, 2, rue des Romains,

constituée sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination LOCAUTOVALEN SA, suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, alors notaire de résidence à Remich, en date du 16 mars 2007,

publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1454 du 14 juillet 2007,

modifiée pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 5 septembre 2007, publié au Memorial C en date du 9 octobre 2007, numéro 2246, page 107.785,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 128.375,

dont le capital social s'élève actuellement à la somme de douze mille cinq cent euros (12.500.-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25.-) euros.

Lesquelles parties comparantes, après avoir déclaré être les seuls et uniques associés de la société préqualifiée, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, les parties comparantes se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de supprimer la valeur nominale des cinq cent parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide d'augmenter le capital social de la somme de 287.500.- euros (DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT EUROS) pour le porter de son montant actuel de 12.500.- euros (DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS) à la somme totale de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000.- euros) sans création de parts nouvelles par incorporation au capital social d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de 287.500.- euros (DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT EUROS) libéré par les associés existants proportionnellement à leur participation dans le capital social, cette créance résultant de la souscription lors de la constitution de la société par les actionnaires de l'ancien capital social.

Dès lors, les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, savoir:

1. Monsieur Bertrand Jean-François Dupont, né le 2 janvier 1969 à Arras (France) demeurant à L-6370 Haller, 2, rue des Romains,

2. Monsieur Yves RICHER, né le 25 novembre 1966 à Commercy (France) demeurant à L-6370 HALLER, 2, rue des Romains,

après avoir reçu lecture de tout ce qui précède,

ont déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société à responsabilité limitée LOCAUTOVALEN Sàrl, prédésignée, et ont déclaré vouloir libérer l'augmentation de capital intervenue comme suit:

1. Par incorporation au capital social d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de 143.750.- euros (CENT QUARANTE-TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS) existant à charge de la société et au profit de l'associé Bertrand Jean-François DUPONT, préqualifié,

2. Par incorporation au capital social d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de 143.750.- euros (CENT QUARANTE-TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS) existant à charge de la société et au profit de l'associé, savoir Monsieur Yves RICHER, préqualifié.

Preuve de l'existence et de la valeur des apports

L'existence et la valeur des créances ont été certifiées au notaire instrumentant au moyen d'un certificat émis par la gérance de la Société, auquel un bilan intérimaire arrêté au 31 décembre 2007 est annexé.

Ce certificat, après signature "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000.- euros) divisé en cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, réparties comme suit:

	Parts
Monsieur Bertrand DUPONT:	250
Monsieur Yves RICHER:	250
Total des parts:	500

Intervention

Est encore par la suite intervenu aux présentes en sa qualité de gérant unique de la société LOCAUTOVALEN S.à r.l, Monsieur Bertrand DUPONT, nommé à ces fonctions suivant assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2007, prédécrite, lequel comparant, représenté comme exposé ci-avant, a encore requis le notaire instrumentant à documenter ce qui suit:

Suivant acte sous seing privé non daté, Monsieur Yves RICHER a cédé à Monsieur Bertrand DUPONT sur une totalité de 500 parts, 250 parts, tel que cela résulte de la dite cession de parts, convention dont une copie est annexée aux présentes et laquelle, après avoir été signée par toutes les parties comparantes représentées comme exposé ci-avant, ainsi que par le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte.

Monsieur Bertrand DUPONT, représenté comme exposé ci-avant, déclare par les présentes accepter ladite cession de parts au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Evaluation de l'augmentation de capital

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de l'augmentation de capital ci-avant réalisée est évaluée à la somme de 287.500.- euros (DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT EUROS)

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à la somme de 4.000.- euros. (QUATRE MILLE EUROS)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LAMBERT; REUTER.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 avril 2008. Relation: RED/2008/435. — Reçu douze euros, 12,00.- €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 17 avril 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008053339/7851/103.

(080058782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Stable I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 137.133.

ACTE RECTIFICATIF

L'an deux mil huit, le vingt février.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Maître Nuala DOYLE, avocate, demeurant à Luxembourg.

Laquelle, a exposé ce qui suit:

En date du 6 février 2008, Maître Paul Bettingen, précité a reçu sous le numéro 27.757 de son répertoire, un acte de constitution de la société à responsabilité limitée dénommée «Stable I S.à r.l.» ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B.

Or la requérante déclare par les présentes avoir constaté,

- dans la version française des erreurs matérielles de dactylographie dans les articles dix, onze, treize, quinze, seize et dix-sept des statuts,

- une erreur dans l'orthographe du nom d'un des gérants de classe B est présente dans la version anglaise de l'assemblée générale des associés.

Par la présente, la soussignée, agissant en qualité de mandataire des souscripteurs à l'acte de constitution du 6 février 2008 en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par lesdits souscripteurs aux termes de deux procurations données sous seing privé, demeurées annexées audit acte requiert les rectifications comme suit,

Il conviendra de lire les articles dix, onze, treize, quinze, seize et dix-sept des statuts, de la version française comme suit:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société et sont soit gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») soit gérants de classe B (les «Gérants de Classe B»), dont au moins un Gérant de Classe A sera résident luxembourgeois et au moins un Gérant de Classe B ne sera pas résident luxembourgeois.

Tous les gérants résidents au Luxembourg seront des Gérants de Classe A et les non résidents luxembourgeois des Gérants de Classe B.

Les gérants sont élus par résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la

confirmation de cette élection par les associés, étant entendu que ce gérant sera présenté de la même manière que celui dont le mandat est devenu vacant».

« **Art. 11.** Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des conseils de gérance et des assemblées des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants au siège de la Société, sauf avis contraire dans la convocation.

Le Président sera tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis de convocation écrit sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour une réunion du conseil de gérance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement à une réunion du conseil de gérance que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée et si au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion et avec au moins la voix d'un Gérant de Classe A et celle d'un Gérant de Classe B.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimilé, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Chaque année, au moins une réunion du conseil de gérance sera tenue à Luxembourg, au cours de laquelle tous les membres du conseil seront physiquement présents, afin de discuter de la gestion et des investissements de la Société».

« **Art. 13.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments».

« **Art. 15.** Les associés exerceront tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée générale. Toutes décisions de cette nature devront être faites par écrit et seront consignées dans un registre spécial.

S'il y a moins que vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise à moins qu'elle n'ait été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg. Une participation en vertu d'une procuration sera possible».

« **Art. 16.** L'exercice social commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante».

« **Art. 17.** Chaque année, en date du trente septembre, les comptes sont arrêtés et il est dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous amortissements, dépenses, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il est inférieur de dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus est distribué entre les associés. Cependant les associés peuvent décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale».

2 °) Il conviendra de lire dans la version anglaise de l'assemblée générale des associés le nom du second gérant de classe B comme suit:

"Mr. Raphael L. de Balmann, born on August 25, 1975 in New York, U.S.A., with professional address at 959 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, CA 94404, USA."

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Doyle, Karine Reuter.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 février 2008, LAC / 2008 / 8947. — Reçu 12 €.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008053337/202/117.

(080058709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Hairkiller Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 112.400.

Im Jahre zwei tausend acht, den zwölften März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft HAIRKILLER EUROPE HOLDING S.A., mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 33, op der Heckmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 112.402,

hier vertreten durch Herrn Helge STOFFELS, Steuerfachangestellter, wohnhaft in D-54343 Föhren, Müllenburg 35, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 5. März 2008,

welche Vollmacht, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärte dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "HAIRKILLER EUROPE S.à r.l." ist, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 112.400 (NIN 2005 2435 901).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 5. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 484 vom 7. März 2006, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 23. August 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2043 vom 31. Oktober 2006.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsanzig Euro (€ 125.-), alle zugeteilt der Aktiengesellschaft HAIRKILLER EUROPE HOLDING S.A.

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, hat den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Wasserbillig nach Grevenmacher zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6783 Grevenmacher, 33, op der Heckmill.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an der Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. STOFFELS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 mars 2008, Relation: ECH / 2008 / 349. — Reçu douze euros. 12,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 18. März 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008055501/201/45.

(080061340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Ramey S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.021.733,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.465.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared Maître Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of managers of Ramey S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.465, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx, dated 11 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2026 of 19 September 2007, amended for the last time by a deed of notary Henri Hellinckx, dated 18 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2562 of 10 November 2007,

pursuant to the resolutions taken by the board of managers of the Company on 13 December 2007 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of managers of the Company pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The board of managers of the Company, in the Resolutions, resolved in substance *inter alia*:

(i) to increase within the limits of the authorised share capital, the Company's nominal share capital of USD 2,006,249 (two million six thousand two hundred forty-nine US Dollars) to USD 2,021,733 (two million twenty one thousand seven hundred and thirty three US Dollars) by issuing 15,484 (fifteen thousand four hundred and eighty four) new C shares of the Company (the New Shares) having a par value of USD 1 (one US Dollar) and carrying an aggregate share premium of USD 24,774,384 (twenty four million seven hundred and seventy four thousand three hundred and eighty four US Dollars) to the holder of the existing C shares of the Company, Argance S.à r.l., at an aggregate subscription price of USD 24,789,868 (twenty four million seven hundred and eighty nine thousand eight hundred and sixty eight US Dollars) (the Subscriber), the New Shares having been subscribed for and paid up as detailed in the Resolutions;

(ii) to accept the payment of the share premium of USD 24,774,384 (twenty four million seven hundred and seventy four thousand three hundred and eighty four US Dollars);

(iii) to allocate, out of the share premium account, an amount of USD 1,548.40 (one thousand five hundred and forty eight US Dollars and forty pence) to the legal reserve of the Company;

(iv) appoint and empower any attorney-at-law of the law firm Allen & Overy Luxembourg, to appear as the representative of the board of managers of the Company before the undersigned notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend article 5 of the articles of association and to do any formalities and to take any other actions which may be necessary and proper in connection therewith.

2. All the New Shares have been allotted to the holder of the existing C shares and paid up by way of incorporation of existing profits of the Company and the share premium has been totally paid up also by way of incorporation of existing profits of the Company as reflected in the interim accounts of the Company as of 14 December 2007, hereto attached.

3. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, article 5 of the articles of association is amended so as to have the following wording:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 2,021,733 (two million twenty-one thousand seven hundred and thirty-three US Dollars) represented by 2,000,000 (two million) A shares, 1 (one) B share, 21,730 (twenty-one thousand seven hundred thirty) C shares, 1 (one) D share and 1 (one) E share with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu Maître Jean Schaffner, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour compte du conseil de gérance de social de "Ramey S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.465, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Henri Hellinckx du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2026 du 19 septembre 2007, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 18 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2562 du 10 novembre 2007,

conformément à des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 13 décembre 2007 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal des Résolutions, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant le conseil de gérance de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. Le conseil de gérance, dans les Résolutions, a décidé en substance:

(i) d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de USD 2.006.249 (deux millions six mille deux cent quarante-neuf Dollars américains) à USD 2.021.733 (deux millions vingt-et-un mille sept cent trente-trois Dollars américains) par l'émission de 15.484 (quinze mille quatre cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de USD 1 (un Dollar américain) auxquelles est rattachée une prime d'émission totale de USD 24.774.384 (vingt-quatre millions sept cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt-quatre Dollars américains) (les Nouvelles Parts Sociales) à Argance S.à.r.l., détenteur des parts sociales de classe C existantes dans la Société (le Souscripteur), les Nouvelles Parts Sociales ayant été souscrites et entièrement libérées comme il est décrit dans les Résolutions;

(ii) d'accepter le paiement de la prime d'émission de USD 24.774.384 (vingt-quatre millions sept cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt-quatre Dollars américains);

(iii) d'allouer, du montant de la prime d'émission, le montant de USD 1.548,40 (mille cinq cent quarante-huit Dollars américains et quarante pence) à la réserve légale de la Société;

(iv) de nommer et de mandater, tout avocat de l'étude d'avocats Allen & Overy Luxembourg pour représenter le conseil de gérance de la Société devant le notaire soussigné afin d'acter l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts et d'effectuer toutes les autres formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.

2. Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été attribuées au détenteur des parts sociales de classe C existantes et libérées par incorporation de profits existants de la Société et la prime d'émission a été payée intégralement également par incorporation de profits existants de la Société, tels qu'ils résultent des comptes intermédiaires de la Société en date du 14 décembre 2007, ci-annexés.

3. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 2.021.733 (deux millions vingt et un mille sept cent trente-trois Dollars américains) représenté par 2.000.000 (deux millions) parts sociales A, 1 (une) part sociale B, 21.730

(vingt et un mille sept cent trente) parts sociales C, 1 (une) part sociale D, et 1 (une) part sociale E d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar américain) chacune."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. SCHAFFNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2008. Relation: LAC/2008/2674. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008054029/242/114.

(080059443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

attrax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.836.

Im Jahre zweitausendacht, am zweiten April.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "attrax S.A." mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 77.836, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg am 23. August 2000, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 152 vom 28. Februar 2001, zu einer Generalversammlung zusammen getreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Andrea DUNKEL, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch, eröffnet.

Die Vorsitzende ruft zur Schriftführerin Frau Elke BASTIAN, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Petra HAUER, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

Die Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- 1) Änderung des Artikels 10 der Gesellschaftssatzung;
- 2) Verschiedenes.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Verwaltungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster und einziger Beschluss

Es wird beschlossen Artikel 10 der Gesellschaftssatzung folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 10.** Die Kontrolle der Jahresabschlüsse der Gesellschaft ist einem unabhängigen externen Wirtschaftsprüfer zu übertragen, welcher vom Verwaltungsrat der Gesellschaft bestellt wird."

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert Euro (700,- EUR).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Dunkel, E. Bastian, P. Hauer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008, LAC/2008/14481. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008055999/5770/48.

(080061875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

WCC Vita-Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.117.475,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.551.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "WCC Vita-Center S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed dated on the August 31, 2007, registered with the Luxembourg Trade Register section B under number B 131.551, published in the Luxembourg Mémorial C number 2302 of October 13, 2007, and whose Articles of Association have been amended on 12 December, 2007 by deeds enacted by the Notary Paul Bettingen residing at Luxembourg, in course of publication in the Mémorial.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 37,586 (thirty-seven thousand five hundred eighty-six) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the issued share capital by an amount of EUR 7,177,825 (seven million one hundred seventy-seven thousand eight hundred twenty-five euro) so as to raise it from its present amount of EUR 939,650 (nine hundred thirty-nine thousand six hundred fifty euro) to EUR 8,117,475 (eight million one hundred seventeen thousand four hundred seventy-five euro) by the issue of 287,113 (two hundred eighty-seven thousand one hundred thirteen) new shares with a par value of EUR 25 (twenty five euro) each.

2.- Amendment of article eight of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 7,177,825 (seven million one hundred seventy-seven thousand eight hundred twenty-five euro) so as to raise it from its current amount of EUR 939,650 (nine hundred thirty-nine thousand six hundred fifty euro) to EUR 8,117,475 (eight million one hundred seventeen thousand four hundred seventy-five euro) by the issue of 287,113 (two hundred eighty-seven thousand one hundred thirteen) new shares with a par value of EUR 25 (twenty five euro) each.

Second resolution

It is decided to admit the sole shareholder "WCC Germany S.à r.l.", to the subscription of 287,113 (two hundred eighty-seven thousand one hundred thirteen) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforementioned company "WCC Germany S.à r.l.", here represented by Mrs Rachel Uhl, pre-named, by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe all 287,113 (two hundred eighty-seven thousand one hundred thirteen) new shares.

"WCC Germany S.à r.l." declares and acknowledges that the shares subscribed have been fully paid up by payment in cash, so that from now on WCC Vita-Center S.à r.l. has at its free and entire disposal the amount of 7,177,825 (seven million one hundred seventy-seven thousand eight hundred twenty-five euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 8,117,475 (eight million one hundred seventeen thousand four hundred seventy-five euro) represented by 324,699 (three hundred twenty-four thousand six hundred ninety-nine) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each."

Costs

The costs, expenses, fees or charges in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about forty thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "WCC Vita-Center S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 131.551, constituée suivant acte reçu le 31 août 2007, publié au Mémorial du Luxembourg, Mémorial C numéro 2302 du 13 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes tenus le 12 décembre 2007 devant le Notaire Paul Bettingen, résidant au Luxembourg, en cours de publication au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Melle Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 37,586 (trente-sept mille cinq cent quatre-vingt-six) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 7,177,825 (sept million cent septante-sept mille huit cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 939,650 (neuf cent trente-neuf mille six cent cinquante euros) à EUR 8,117,475 (huit million cent dix-sept mille quatre cent septante-cinq euros) par l'émission de 287,113 (deux cent quatre-vingt-sept mille cent treize) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune ensemble.

2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 7,177,825 (sept million cent septante-sept mille huit cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 939,650 (neuf cent trente-neuf mille

six cent cinquante euros) à EUR 8,117,475 (huit million cent dix-sept mille quatre cent septante-cinq euros) par l'émission de 287,113 (deux cent quatre-vingt-sept mille cent treize) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique, "WCC Germany S.à r.l." prénommée, à la souscription des 287,113 (deux cent quatre-vingt-sept mille cent treize) parts sociales nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée "WCC Germany S.à r.l.", ici représentée par Mlle Rachel Uhl, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexées; laquelle a déclaré souscrire aux 287,113 (deux cent quatre-vingt-sept mille cent treize) parts sociales nouvelles.

"WCC Germany S.à r.l." déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que WCC Vita-Center S.à r.l. a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 7,177,825 (sept millions cent septante-sept mille huit cent vingt-cinq euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 8, 117,475 (huit million cent dix-sept mille quatre cent septante-cinq euros) divisé en 324,699 (trois cent vingt-quatre mille six cent nonante-neuf) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ quarante mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2008. Relation: LAC/2008/13160. — Reçu trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-neuf euros et treize cents (35.889,13 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008054030/211/135.

(080059756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

PRO Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 130.305.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 11.03.2008

sind erschienen:

1. Frau Natalie KASTLER, geb. SIFFRIN, Friseurin, wohnhaft in D-66839 Schmelz, Schattertriesch 33,
2. Herr Jörg KASTLER, Maurer, wohnhaft in D-66839 Schmelz, Schattertriesch 33,

alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Pro Bau S.A.R.L.", mit Sitz in L-5532 Remich, 9, rue Enz, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 130.305, welche nachfolgende Beschlüsse gefasst haben:

Erster Beschluss

Herr Ralf MOHR, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-56766 Ulmen, Im Grossen Garten 40, wird mit Wirkung zum 15. Februar 2008, als Technischer Geschäftsführer abberufen.

58161

Zweiter Beschluss

Zum neuen technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine Unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Markus SELZER, Maurermeister, wohnhaft in D-66663 Merzig, Oberdorfstr. 5.

Die Mandate von Herrn Jörg KASTLER und Frau Natalie KASTLER, als kaufmännische Geschäftsführer der Gesellschaft werden bestätigt.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Geschäftsführern rechtsgültig vertreten und verpflichtet, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers.

Remich, 15.04.08.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008055692/8213/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08185. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Alscot Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.865.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of March.

Before Us, Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Guy Hands, residing at Churchil Court, 90 Kippington Road, Sevenoaks, Kent, TN13 2LL (United Kingdom) (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 18 March 2008.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares to be the current sole shareholder of Alscot Sàrl, a société à responsabilité limitée, with registered office in 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 14 March 2008, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Sole Shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder DECIDES to increase the subscribed capital by an amount of ONE MILLION FOUR HUNDRED AND SIXTY FIVE THOUSAND THREE HUNDRED AND FIFTY FOUR EUROS (EUR 1,465,354) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500) to ONE MILLION FOUR HUNDRED AND SEVENTY SEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIFTY FOUR EUROS (EUR 1,477,854) by the issuance of ONE MILLION FOUR HUNDRED AND SIXTY FIVE THOUSAND THREE HUNDRED AND FIFTY FOUR (1,465,354) new shares having a nominal value of ONE EURO (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

THEREUPON, the Sole Shareholder represented as stated here above declared to subscribe for ONE MILLION FOUR HUNDRED AND SIXTY FIVE THOUSAND THREE HUNDRED AND FIFTY FOUR (1,465,354) new shares with a nominal value of ONE EURO (EUR 1) each and to pay them fully up at nominal value by contribution in kind of TWO HUNDRED AND TWENTY FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED AND TWENTY SIX (224,426) redeemable A preference shares and ONE HUNDRED AND TWENTY TWO THOUSAND (122,000) ordinary shares in Benfica Limited, a company incorporated in the Isle of Man, having its registered office at First Floor, Jubilee Buildings, Victoria Street, Douglas, Isle of Man, IM1 2SH, representing 1% of the share capital of the same.

The ownership and value of the shares contributed in kind have been confirmed to the undersigned notary through a declaration of the directors of Benfica Limited dated 19 March 2008. Such certificate, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder DECIDES to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

"6.1. Subscribed and authorised share capital.

The Company's corporate capital is fixed at ONE MILLION FOUR HUNDRED AND SEVENTY SEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIFTY FOUR EUROS (EUR 1,477,854) represented ONE MILLION FOUR HUNDRED AND

SEVENTY SEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIFTY FOUR (1,477,854) shares (parts sociales) of ONE EURO (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purposes of the registration, the appearing party, represented as stated here above, declares that the contribution in kind consisting in TWO HUNDRED AND TWENTY FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED AND TWENTY SIX (224,426) redeemable A preference shares and ONE HUNDRED AND TWENTY TWO THOUSAND (122,000) ordinary shares in Benfica Limited, prenamed, is valued at ONE MILLION FOUR HUNDRED AND SIXTY FIVE THOUSAND THREE HUNDRED AND FIFTY FOUR EUROS (EUR 1,465,354).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 9,600.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

M. Guy Hands, résidant à Churchil Court, 90 Kippington Road, Sevenoaks, Kent, TN13 2LL (Royaume-Uni) (l'"Associé Unique"),

Ici représenté par M. Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 2008.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant déclare être l'associé unique actuel de Alscot Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée par un acte du notaire soussigné, le 14 mars 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant d'UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT CINQUANTE QUATRE EUROS (EUR 1.465.354) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) à UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-DIX SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS (EUR 1.477.854) par l'émission de UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT CINQUANTE QUATRE (1.465.354) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

SUR CE, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT CINQUANTE QUATRE (1.465.354) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1) chacune, et de les libérer entièrement à leur valeur nominale par l'apport en nature de DEUX CENT VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT VINGT-SIX (224.426) actions préférentielles rachetables de catégorie A et CENT VINGT-DEUX MILLE (122.000) actions ordinaires de Benfica Limited, une société constituée dans l'île de Man, ayant son siège social au First Floor, Jubilee Buildings, Victoria Street, Douglas, Ile de Man, IM1 2SH, représentant 1% du capital social de cette dernière.

La propriété et la valeur des actions apportées en nature ont été confirmées au notaire soussigné par une déclaration des administrateurs de Benfica Limited en date du 19 mars 2008. Ce certificat, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"6.1. Capital souscrit et libéré.

Le capital social est fixé à UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-DIX SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS (EUR 1.477.854) représenté par UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-DIX SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE-QUATRE (1.477.854) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1), toutes entièrement souscrites et libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coûts

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare que l'apport en nature consistant en DEUX CENT VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT VINGT-SIX (224.426) actions préférentielles rachetables de catégorie A et CENT VINGT-DEUX MILLE (122.000) actions ordinaires de Benfica Limited, prénommée, est évalué à UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT CINQUANTE QUATRE EUROS (EUR 1.465.354).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 9.600,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au représentant du comparant, qui signe ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MAITREJEAN, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 27 mars 2008, LAC/2008/12763. — Reçu sept mille trois cent vingt-six Euros virgule soixante-dix-sept Cents (EUR 7.326,77).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008054034/208/126.

(080059842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Ewald WOLTER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 63, rue de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 19.213.

Im Jahre zweitausendacht, den einundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Sind erschienen:

1) Herr Laurenz Peter WOLTER, Geschäftsführer, geboren in Trier (D), am 24. März 1969, wohnhaft in D-54675 Wallendorf, Sauertalstrasse 52A,

2) Frau Renate Eva WOLTER, geborene NOSBÜSCH, Angestellte, geboren in Niedergeckler (D), am 22. Juni 1940, wohnhaft in D-54675 Sinspelt, Viandenerstrasse 2,

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten Folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EWALD WOLTER S.à r.l." mit Sitz in L-6686 Merttert, 63, rue de Wasserbillig, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 19213, wurde gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den damals zu Echternach residierenden Notar Joseph Hoffmann, am 02. März 1982, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 130 vom 16. Juni 1982,

abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 383 vom 25. Mai 2001.

Auf Grund einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 30. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 498 vom 29. März 2002, wurde das Gesellschaftskapital im Rahmen einer gesetzmäßigen Umwandlung auf zwölftausend fünfhundert Euro erhöht und festgesetzt.

Das Gesellschaftskapital im Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-) war wie folgt gezeichnet:

1) Herr Ewald WOLTER, Kaufmann, wohnhaft in D-54441 Wellen, In de Hässeln 9, dreihundertdreiunddreissig Anteile	333
2) Dame Renate Eva WOLTER, geborene NOSBÜSCH, Angestellte, wohnhaft in D-54675 Sinspelt, Viandenerstrasse 2, einhundertsiebenundsechzig Anteile	167
Total: fünfhundert Anteile	500

Herr Ewald WOLTER, vorgeannt, ist verstorben zu Wellen (D), am 08. November 2007.

Durch Erbvertrag am 13. Oktober 2000, URNr. 835/2000, aufgenommen durch Notar Dr. Peter Wirth aus Trier, hat Herr Ewald Wolter seinem Sohn Laurenz WOLTER, vorgeannt, seine Beteiligung an der vorgeannten Gesellschaft vermächtnisserweise zugewandt. Vorgeannter Erbvertrag wurde einregistriert zu Grevenmacher, am 09. April 2008, Relation: GRE/2008/1606. Herr Laurenz WOLTER hat dieses Vermächtnis angenommen.

Gemäß Urkunde aufgenommen am 11. April 2008, durch den Notar Thomas Hüfler, mit Amtswohnsitz in D-54292 Trier, Ausoniusstrasse 6, hat Frau Beate WOLTER, geborene RASKOB, Geschäftsfrau, wohnhaft in D-54441 Wellen, In den Hässeln 9, als Testamentsvollstrecker über den Nachlass ihres verstorbenen Ehemannes Ewald Wolter, dessen dreihundertdreiunddreißig (333) Gesellschaftsanteile der Gesellschaft "EWALD WOLTER S.à r.l.", an Herrn Laurenz WOLTER, vorgeannt, abgetreten. Herr Laurenz WOLTER hat die Abtretung angenommen.

Der Zessionar Laurenz WOLTER, vorgeannt, wurde Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile ab dem Todestage von Herrn Ewald WOLTER, den 08. November 2007, und er erhielt das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ebenfalls ab dem 08. November 2007.

Sodann haben die Komparenten dem amtierenden Notar ein Exemplar der vorerwähnten Geschäftsanteilsübertragung zur Vermächtnisserfüllung vom 11. April 2008 ausgehändigt, welche Urkunde gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden, nachdem sie von allen Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde.

Die Gesellschafterin Renate Eva WOLTER, geborene NOSBÜSCH, vorgeannt, erklärt ausdrücklich vorgeannte Anteilsabtretung in persönlichem Namen gutzuheißen und Herrn Laurenz Peter WOLTER als neuen Gesellschafter anzunehmen.

Herr Laurenz WOLTER und Dame Renate Eva WOLTER, geborene NOSBÜSCH, beide vorgeannt, sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EWALD WOLTER S.à r.l."

Die alleinigen Gesellschafter erklären eine Generalversammlung der Gesellschaft "EWALD WOLTER S.à r.l." abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Infolge des vorgeannten Vermächtnisses erklären die Gesellschafter Laurenz WOLTER und Renate Eva WOLTER, geborene NOSBÜSCH, Artikel sechs der Satzungen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EWALD WOLTER S.à r.l." wie folgt abzuändern:

" **Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro und ist in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig (25,-) Euro eingeteilt. Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) Herr Laurenz Peter WOLTER, Geschäftsführer, wohnhaft zu D-54675 Wallendorf, Sauertalstrasse 52A, dreihundertdreiunddreißig Anteile	333
2) Dame Renate Eva WOLTER, geborene NOSBÜSCH, Angestellte, wohnhaft zu D-54675 Sinspelt, Viandeners- trasse 2, einhundertsiebenundsechzig Anteile	167
Total: fünfhundert Anteile	500

Alle Anteile sind voll eingezahlt."

Zweiter Beschluss

Infolge des Ablebens von Herrn Ewald WOLTER, ernennt die Gesellschafterversammlung Herrn Laurenz Peter WOLTER, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54675 Wallendorf, Sauertalstrasse 52A, auf unbestimmte Zeit zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EWALD WOLTER S.à r.l."

Die Gesellschaft wird in allen Fällen rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Dritter Beschluss

Gemäß Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 18. September 1933, respektive gemäß Artikel 1690 des Code Civil, wird sodann die Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft "EWALD WOLTER S.à r.l." ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfang nach genehmigt durch die beiden Gesellschafter und den alleinigen Geschäftsführer Herrn Laurenz WOLTER, vorgeannt.

Der Geschäftsführer erklärt des Weiteren die Parteien zu entbinden die Anteilsabtretung der Gesellschaft durch Gerichtsvollzieher zustellen zu lassen.

Kosten

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. WOLTER, R. WOLTER, geb. NOSBÜSCH, J. GLODEN.

Enregistre à Grevenmacher, le 21 avril 2008. Relation: GRE/2008/1800. — Reçu douze euros. 12,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 23. April 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008056020/213/90.

(080062035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Sorente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 108.021.

En date du 21 avril 2008 l'Assemblée Générale Annuelle des Associés a décidé:

- d'accepter la nomination avec effet au 21 avril 2008 de M. Keimpe Reitsma avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en tant que Gérant de la Société pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055430/1012/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

La Dorada International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.509.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008054253/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06157. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Grand HOTEL-CRAVAT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 29, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 85.344.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008054263/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06155. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

A&C Management Services, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 127.330.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 23 janvier 2008 que Monsieur Pierre François Wéry, place Felix Gonda 16, B-4550 Nandrin a cédé 33 parts sociales en pleine propriété à Taxioma Sàrl, 65, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 23 janvier 2008.

Par conséquent, à compter de cette date la répartition du capital social de la société est comme suit:

- Cyril Lamorlette	51 parts sociales
- Pierre François Wéry	16 parts sociales
- Taxioma Sàrl	33 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Strassen, le 23 janvier 2008.

Pour extrait conforme

A&C Management Services - Expert-Comptable

65, rue des Romanins, L-8041, Strassen, Luxembourg

Cyril Lamorlette

Gérant-Associé

Référence de publication: 2008055431/8202/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04051. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Centrum Orchidée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.333.

—
EXTRAIT

En date du 15 avril 2008, L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Leonie Marder, en tant que gérante de la société, est acceptée avec effet au 18 avril 2008.
- Jorrit Crompvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élue nouveau gérant de la société avec effet au 18 avril 2008.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008055444/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Yapi Invest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.704.

—
Constituée par-devant M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER), en date du 11 février 1999, acte publié au Mémorial C n^o 362 du 20 mai 1999, modifiée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 mai 1999, acte publié au Mémorial C n^o 629 du 20 août 1999, en date du 24 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n^o 873 du 7 juin 2002, en date du 19 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n^o 231 du 26 février 2004, et en date du 14 décembre 2007, acte publié au Mémorial C n^o 463 du 22 février 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YAPI INVEST
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008055633/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07544. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Frentex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 27, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 97.263.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/04/2008.

Pour FRENTEX S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2008055646/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06153. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Kilimanjaro International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 110.246.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055647/6312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07972. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Karo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 133.409.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008055648/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07661. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Nova Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 66.132.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 avril 2008

Le siège social a été transféré au 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

Pour extrait conforme

NOVA EXPRESS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008055586/1137/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Demar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.067.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008055642/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07698C. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Darsha Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.756.

—
Le bilan modifié au 31 décembre 2006, les comptes annuels au 31 décembre 2006 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008055643/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07692. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Elster Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.320.750,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 103.553.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008055638/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07894. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 156.472.728,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 24 octobre 2007, que:

Goldman Sachs Investments Ltd., a transféré 8.906.867 parts sociales ordinaires à

- GSMP V Institutional US, LTd., une limited company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands ayant son siège social à South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré dans le Registrar of Companies de Cayman Islands sous le numéro 196709.

Goldman Sachs Investments Ltd., a transféré 2.226.717 parts sociales de catégorie A à

- GSMP V Institutional US, LTd., une limited company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands ayant son siège social à South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré dans le Registrar of Companies de Cayman Islands sous le numéro 196709.

Goldman Sachs Investments Ltd., a transféré 2.226.717 parts sociales de catégorie B à

- GSMP V Institutional US, LTd., une limited company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands ayant son siège social à South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré dans le Registrar of Companies de Cayman Islands sous le numéro 196709.

Goldman Sachs Investments Ltd., a transféré 2.226.717 parts sociales de catégorie C à

- GSMP V Institutional US, LTd., une limited company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands ayant son siège social à South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré dans le Registrar of Companies de Cayman Islands sous le numéro 196709.

Goldman Sachs Investments Ltd., a transféré 2.226.717 parts sociales de catégorie D à

- GSMP V Institutional US, LTd., une limited company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands ayant son siège social à South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré dans le Registrar of Companies de Cayman Islands sous le numéro 196709.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

ULYSSES LUXEMBOURG S.A R.L.
Signature

Référence de publication: 2008055031/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05472. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

FREO Financial & Real Estate Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055637/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07133. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

De Hauke Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 49.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES, 8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008055640/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07977. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Herma Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 72.827.

Constituée par-devant M^e Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
en date du 23 novembre 1999, acte publié au Mémorial C n^o 75 du 22 janvier 2000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HERMA HOLDING S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008055635/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07550. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Orbi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.525.

Constituée suivant acte reçu par M^e Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché
de Luxembourg), en date du 9 juin 2005, acte publié au Mémorial C n^o 1067 du 20 octobre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORBI INVEST S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008055636/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07551. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Nobels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 101.739.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOBELS S.A.
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008055667/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04255. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Accept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 66.332.

Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 2. Mai 2006

Am Dienstag, den 2. Mai 2006 um 11.00 Uhr, sind die Aktionäre der ACEPT S.A. in der Stadt Munsbach zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

1) Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Delegierten des Verwaltungsrates abgelaufen sind, werden diese für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Der neue Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht dementsprechend aus folgenden Mitgliedern:

- Frau Eva Gänz, wohnhaft in D54347 Neumagen-Dhron, Im Hof, 5 (Delegierte des Verwaltungsrates)
- Herr Rolf Gänz, wohnhaft in D-54470 Bernkastel-Kues, Im Weiherfeld, 28
- Herr Gerhard Jäger, wohnhaft in D-66773 Schwalbach; Köllnerstrasse, 80.

2) Desweiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars:

LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, rue de la Faïencerie

abgelaufen ist, wird er bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 erneuert.

Munsbach, den 2. Mai 2006.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008055748/503/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

I.W.R. S.A., International Worldwide Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 69.520.

Le bilan au 30 juin 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055666/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07616. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Sotراسي S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 41.717.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008055678/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07771. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

YOLE, Société Anonyme, YOLE, Société Luxembourgeoise de Réassurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 46.682.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Aon Captive Services Group (Europe)

Signature

Référence de publication: 2008055679/682/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04545. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Citigroup Property Investors Real Estate Securities Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 110.682.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22 avril 2008.

Pour le compte de Citigroup Property Investors Real Estate Securities Sicav

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Emilie RAMPONI

Référence de publication: 2008055680/1177/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06434. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Samarex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.869.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055681/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07003. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Neodex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.859.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055677/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07006. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Atlantas Saga Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 33.189.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2007 et l'affectation du résultat de l'Assemblée Ordinaire du 27 mars 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Fabienne WALTZING / Philippe VISCONTI
Mandataire Principal / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2008055668/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07838. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Agape SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 83.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055672/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05557. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Phisolina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 40.391.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2008055673/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07549. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Gadolex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.870.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055693/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06999. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Lawrence and Granfell S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 50.680.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/04/2008.

LAWRENCE AND GRANFELL S.A. (en liquidation)

SCHAUS Adrtien

Liquidateur

Référence de publication: 2008055670/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08188. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Riverside Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 66.164.

Le bilan au 31/12/05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055614/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Karo Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 133.409.

Le bilan de liquidation au 21 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008055649/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07662. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Alior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.078.

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

A comparu:

- M. François WINANDY, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25, av. de la Liberté, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée "ALIOR S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S Luxembourg sous la section B et le numéro 129.078,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial C n° 1.620 du 1^{er} août 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 9 octobre 2007, publié au Mémorial C n° 2759 du 29 novembre 2007,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la société, prise en sa réunion du 4 avril 2008,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 12.000.000 (douze millions d'Euro), représenté par 12.000 (douze mille) actions, ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euro) chacune, entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 400.000.000 (quatre cent millions d'Euros), représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euro), et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

3.- Que les alinéas 3 à 5 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière;

- d'arrêter l'endroit et la date pour l'émission et les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions et,

- de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces, sur le vu de la renonciation des autres actionnaires concernés à leur droit de souscription.

La présente autorisation est valable pour une période se terminant le 25 septembre 2012, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé lesquelles n'ont à cette date pas encore été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation du capital social réalisée et dûment constatée dans la forme requise par la loi le présent article 5 sera modifié afin de tenir compte de l'augmentation de capital réalisée; pareille modification sera documentée sous forme authentique par le conseil d'administration ou toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cette fin.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

4.- Que dans sa réunion du 4 avril 2008, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 328.800.000 (trois cent vingt huit millions huit cent mille Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 12.000.000 (douze millions d'Euros) à EUR 340.800.000 (trois cent quarante millions huit cent mille Euros),

par la création et l'émission de 328.800 (trois cent vingt huit mille huit cents) actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euros), à libérer par la conversion d'une créance d'un montant de EUR 320.000.000 (trois cent vingt millions d'Euros) et par un versement en espèces de EUR 8.800.000 (huit millions huit cent mille Euros) et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, qui souscrit à toutes les 328.800 (trois cent vingt huit mille huit cents) actions nouvelles,

lequel, représenté comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription des 328.800 (trois cent vingt huit mille huit cents) actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euros), par la conversion en capital et l'incorporation au capital d'une créance d'un montant de EUR 320.000.000 (trois cents vingt millions d'Euros) que ce dernier a sur la société,

et par un versement en espèces de EUR 8.800.000 (huit millions huit cent mille Euros) par le même souscripteur.

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société H.R.T Révision S.A., avec siège social à Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins à 328.800 actions à la valeur nominale de EUR 1.000,00 de ALIOR S.A. à émettre en contrepartie.

Le rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de ALIOR S.A. de EUR 328.800.000,00 et ne peut être utilisé à d'autre fins sans accord préalable."

Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

L'autre actionnaire de la société ayant, pour autant que de besoin, déclaré expressément renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

5.- Que la réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 8.800.000 (huit millions huit cents mille Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

6.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 340.800.000 (trois cent quarante millions huit cent mille Euros), et le premier alinéa de l'article 5 des statuts, version française et traduction anglaise, aura dorénavant la teneur suivante:

Version française:

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 340.800.000 (trois cent quarante millions huit cent mille Euro), représenté par trois cent quarante mille huit cents (340.800) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euro).

Traduction anglaise:

The subscribed capital of the company is fixed at EUR 340,800,000 (three hundred and forty million eight hundred thousand Euro), represented by three hundred and forty thousand eight hundred (340,800) shares of a par value of EUR 1,000 (thousand Euro) each.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter la modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 en langue française suivi d'une traduction anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et la traduction anglaise, le texte français fera foi.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 1.650.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. WINANDY, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 10 avril 2008, LAC/2008/14695. — Reçu un million six cent quarante-quatre mille Euros (EUR 1.644.000,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/04/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008054035/208/106.

(080059792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

S.S.V. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.503.

Constituée par-devant M^e Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1990, acte publié au Mémorial C no 367 du 9 octobre 1990, modifiée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 30 juillet 1998, acte publié au Mémorial C no 795 du 30 octobre 1998, en date du 18 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 669 du 30 avril 2002 et en date du 22 août 2003, acte publié au Mémorial C no 1063 du 14 octobre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.S.V. HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055631/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07537. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.